

LIMOGES MÉTROPOLÉ
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 22 janvier 2024

Portant délégation de signature à **M. Stéphane HEYRAUD**, Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables en **Mme Laurence NAUD**, directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables à Limoges Métropole

NF 24814

WU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 551-1 et L. 551-10.

WU la délibération n°11 du 25 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, aux services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Stéphane HEYRAUD assure les fonctions de directeur de la voirie au sein du Pôle espace public et mobilités durables.

CONSIDÉRANT que Mme Laurence NAUD assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Le présent arrêté émette l'arrêté 24814 du 22 décembre 2023

ARTICLE 2 : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 522-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Stéphane HEYRAUD, Directeur de la voirie au sein du Pôle espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de la voirie.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel ECHOICE et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre adossés à D3 000 E et F de la Direction de la voirie.
- Tous les ordres de services de la Direction de la voirie.
- Signature des Procès-verbaux de réception relatifs aux travaux de la Direction de la voirie pour le compte de Limoges Métropole ou au profit de maître d'œuvre.
- Demandes de renseignements et avis sur les autorisations d'urbanisme de la Direction de la voirie.
- Déclaration d'ouverture de commencement de travaux et déclaration de projet de travaux relevant de la Direction de la voirie.
- Aides de conformité des travaux relevant de la Direction de la voirie.
- Permis de voirie.
- Devis de travaux pour le compte des usagers et aménagers.
- Réponse aux demandes d'autorisation de transport exceptionnel.
- Tout document relatif aux autorisations liées aux procédures de maîtrise d'équipement voirie.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de la voirie.
- Attestations de service fait et attestations de bonne exécution des prestations.
- Certificats de réception, attestation de travaux d'un prestataire relevant de la Direction de la voirie.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de la voirie.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Stéphane HEYRAUD, Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables

1 DOCUMENT - Publié le 1 Février 2024



ARR_SIGN_24814_HEYRAUD.pdf
(.pdf, 156,9 Ko)



TÉLÉCHARGER